



[Site web](#) [Adhérents](#) [Nous écrire](#)

NEWSLETTER N° 96

Élections municipales Mars 2026

Agir, c'est voter !

En 2026, chaque voix comptera.

Participer aux élections municipales , c'est défendre nos valeurs communes, faire entendre nos priorités et peser sur les décisions locales.

Pour pouvoir voter, encore faut-il être inscrit sur les listes électorales, une démarche simple, mais à réaliser avant le 6 février 2026 à 23 h 59

Ne pas attendre la dernière minute est essentiel : la vérification et l'inscription peuvent se faire en ligne, par courrier ou en mairie , selon votre situation.

Pour vous accompagner, nous avons réuni ci-dessous : principes de base, formulaires, justificatifs, cas particuliers, et lien vers la plateforme officielle de vérification.

Chaque adhérent, chaque citoyen dispose d'un même droit : un vote, une voix, une seule inscription.

Prenez quelques minutes pour vérifier la vôtre — et incitez vos proches à faire de même.

Voter, c'est exercer pleinement notre responsabilité citoyenne.

Principes de base

- Un vote = une personne physique = une seule commune d'inscription

- Justifier son identité
- Justifier d'un lien réel et durable avec la commune
 - Résidence principale : inscription possible dans la commune du domicile réel et permanent
 - Résidence secondaire : inscription possible si l'électeur figure depuis au moins **deux années consécutives** au rôle des contributions directes communales

Comment s'inscrire?

1. À la mairie

* **Remplir le formulaire Cerfa n°12669*02**

* **Présenter une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans :**

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Attestation Identité numérique certifiée (France Identité)

Pour les résidents permanents

Fournir un justificatif de domicile:

* Déclarer ou prouver que vous habitez de manière permanente dans la commune depuis au moins 6 mois.

* Document fiscal de l'année en cours à votre nom et prénom, ainsi qu'à l'adresse située dans la Commune.

- Facture (eau, électricité, gaz, internet fixe) de moins de 3 mois.

Pour les résidents secondaires

Présenter les avis de taxes locales, foncière ou d'habitation, des deux dernières années avec votre nom.

Le conjoint, marié ou pacse, peut-être inscrit à l'exclusion de tout autre lien : attestation de vie commune ou d'hébergement

✗ Non acceptés: factures de téléphone mobile, quittances manuscrite de loyer d'un bailleur privé.

* **Pour les Sociétés Civiles Immobilières (SCI)**, se reporter aux conditions particulières précisées ci-dessous

* **Pour les indivisions**, il faut que le ou les noms figurent sur les avis de taxes foncières ou d'habitation

2. Par courrier postal

Envoyer à la mairie le formulaire Cerfa rempli + copies des pièces justificatives.

3. En ligne (téléprocédure)

Se rendre sur service-public.fr

→ « Demande d'inscription sur les listes électorales »

- Scanner et joindre les mêmes justificatifs

Cas particuliers

Les jeunes de – de 26 ans

Les jeunes majeurs de – de 26 peuvent s'inscrire sur la liste électorale où leurs parents ont leur résidence réelle.

Ils doivent présenter :

-Un justificatif de domicile de moins de trois mois attestant le domicile réel des parents.

-un document attestant de leur liens de filiation (copie du livret de famille, acte intégral de naissance).

Citoyens européens résidant en France

- Cerfa n°12670*01 pour les municipales
- Cerfa n°12669*02 pour les européennes

Condition: carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité, résidence principale en France (+ de 6 mois) et déclaration sur l'honneur de ne pas voter dans leur pays d'origine.

Résidents à l'étranger

Inscription possible dans la commune d'un parent jusqu'au 4e degré. Même procédure et justificatifs (souvent via téléprocédure).

Sociétés civiles immobilières (SCI)

Les personnes doivent exercer la qualité de gérant ou associé majoritaire/unique de manière continue depuis deux ans . La SCI doit être inscrite au rôle des contributions de la commune (taxe foncière/habitation).

Indivision

Seul les représentants figurant sur l'acte ou les documents fiscaux (depuis au moins 2 ans) peuvent être inscrits.

Les autres indivisaires ne peuvent pas voter à cette adresse.

Bon à savoir

Radiation automatique

Si vous changez de commune, l'INSEE transmet directement votre radiation à votre ancienne commune. Aucune démarche supplémentaire n'est nécessaire.

Le vote par procuration

Vous pouvez donner procuration à un autre électeur (pas nécessairement inscrit dans la même commune).

La procuration peut porter :

- sur une seule élection
- sur un et/ou deux tours
- ou jusqu'à 1 an maximum

Démarches

1. Présenter vos pièces d'identité + celles du mandataire
2. Remplir un formulaire en gendarmerie, commissariat ou tribunal judiciaire
3. Ou utiliser la procédure dématérialisée via identité numérique sur france-identité.gouv.fr

⚠ Attention: toutes les mairies ne sont pas encore équipées, donc anticipez la démarche.

👉 Un mandataire peut recevoir au maximum:

- 1 procuration d'un électeur français
- + 1 procuration d'un électeur européen

Comment vérifier votre inscription

1. Vérification en ligne

- Rendez-vous sur le site officiel : 🖱️ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/service...>

Le site indique :

- si vous êtes bien inscrit(e) ;
- dans quelle commune et bureau de vote ;
- et, le cas échéant, comment corriger une erreur ou changer de commune.

2. Vérification en mairie

Pour ceux qui préfèrent un contact direct :

- Adressez-vous au service élections ou à la mairie de votre domicile
- Une pièce d'identité suffit pour vérifier votre inscription ou signaler un changement (adresse, nom d'usage, etc)

Nous espérons que ce récapitulatif vous apportera les informations nécessaires pour faciliter vos démarches d'inscription.

Votre Conseil d'Administration demeure à votre disposition pour tout renseignements complémentaires

Sophie Ganguet-Sarazin, Présidente

Association agréée

[Entre Terre et Mer](#)

[Protéger et Valoriser](#)

[Notre Territoire](#)

CA@lesamisdurayolcanadel.onmicrosoft.com

Vous recevez cette newsletter car vous êtes adhérent

[Unsubscribe](#)

Cette newsletter est arrivée dans le spam de votre messagerie, afin d'éviter que cela ne se reproduise, veuillez faire approuver/faire confiance à notre adresse mail :

amisdurayolcanadel@amisdurayolcanadel.fr

Enregistrez nous dans vos contacts !

